

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016 À 19 H

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2727^e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 7 juin 2016**, à 19 h à laquelle sont présents messieurs les conseillers, Réjean Guillet, Robert Marshall et Pierre Pelletier siégeant sous la présidence de monsieur le maire suppléant Mario Larochelle qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire suppléant constate que le quorum est atteint.

Monsieur Mario Larochelle souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, est également présent.

2016-06-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-06-02

Adoption des procès-verbaux des séances régulière et extraordinaire du 3 mai 2016 et du 24 mai 2016

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière tenue à 19 h le mardi 3 mai 2016 et de la séance extraordinaire tenue à 18 h 45 le mardi 24 mai 2016, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte les procès-verbaux tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016 À 19 H

Première période de questions

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 20 h 19

2016-06-03

Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du 7 juin 2016

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2016 ;

ATTENDU QUE conformément au règlement 584-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses ;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes fournisseurs déposées en date du 7 juin 2016 pour la somme totale de 112 618,97 \$ à même le budget 2016 et d'en autoriser leur paiement.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 584-2015, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DP-2016-06-04

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2015

Monsieur Mario Larochelle commente et explique les états financiers en date du 31 décembre 2015.

Le directeur général dépose au Conseil les états financiers en date du 31 décembre 2015, tel qu'accepté par le secrétaire-trésorier ainsi que le rapport du vérificateur.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016 À 19 H

2016-06-05

Dépôt et adoption du règlement 593-2016 / Règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement de 200 000\$

ATTENDU QUE la Municipalité a décrété par règlement l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter le fonds de roulement de 200 000\$ pour soutenir les projets de la municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion AM-2015-12-28 a été donné par monsieur Pierre Pelletier, conseiller municipal, le mardi 15 décembre 2015 à l'effet de modifier le règlement numéro 526-2010 ;

ATTENDU QUE les membres déclarent avoir reçu copie du règlement, en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU la disponibilité du premier projet de règlement séance tenante pour quiconque voulant le consulter ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'adopter le Règlement numéro 593-2016 concernant l'augmentation du fonds de roulement de 200 000\$;

QU'il y a lieu d'abroger le règlement numéro 526-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-06-06

Mandat au vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année financière 2015

ATTENDU QUE la firme a effectué la vérification comptable de l'année financière 2015 et qu'il y a lieu d'autoriser la dépense pour les services professionnels accomplis ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mandater une firme pour effectuer la vérification des états financiers de la municipalité pour la prochaine année, soit 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Guillet et **RÉSOLU** d'autoriser la Municipalité à payer les factures pour le travail accompli lors de la vérification de l'année financière 2015 ;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016 À 19 H

QUE les services professionnels de la firme Raymond Chabot Grant Thornton sont retenus pour accomplir la vérification de l'année financière 2016 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-06-07

Autorisation budgétaire pour le Festival *Saint-Paul-d'Abbotsford dans tous ses arts*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford organise le Festival *Saint-Paul-d'Abbotsford dans tous ses arts* et que l'événement se tiendra du 22 au 25 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE la MRC de Rouville a octroyé une subvention de 5 500\$ pour l'organisation de cet événement dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Rouville* ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu l'aide de d'autres partenaires ainsi que des commandites ;

ATTENDU la nature de la programmation du festival qui se veut variée et attrayante ;

ATTENDU les revenus estimés à 30 000\$ lors de la tenue des différentes activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser les dépenses liées à l'organisation du Festival *Saint-Paul-d'Abbotsford dans tous ses arts* pour un montant de 30 000\$, et ce, considérant les possibilités d'autofinancement de l'événement.

QUE le directeur général dépose l'ensemble des comptes à payer relatif à cette résolution pour approbation finale par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-06-08

Quote-part de la Sûreté du Québec / Versement 1 de 2

ATTENDU QUE la municipalité doit verser une quote-part de 296 652\$ relative aux services offerts par la Sûreté du Québec pour l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'autoriser le premier versement au montant de 148 326\$ représentant 50 % de la facture annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016 À 19 H

2016-06-09

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford doit exécuter des travaux de construction et de réparation de ponceaux sur le rang de la Montagne ;

ATTENDU QUE le conseil municipal sollicite un soutien financier dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE le conseil estime les dépenses pour une somme d'environ 50 000 \$, selon la nature des travaux ;

ATTENDU QUE les travaux seront exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification sera constitué ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Guillet et **RÉSOLU** de procéder à une demande de subvention pour la réalisation de travaux de construction ou de remplacement de ponceaux, lesquels doivent être effectués sur le rang de la Montagne.

QUE le directeur général est autorisé à compléter et transmettre le formulaire de demande de subvention – Exercice financier 2016-2017 relativement au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), à la Députée d'Iberville à l'Assemblée nationale, Madame Claire Samson, dans le but d'obtenir un appui financier pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

AV2016-06-10

AVIS DE VACANCES CONSEIL MUNICIPAL

Le secrétaire-trésorier constate la vacance de postes. Il avise le conseil municipal, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance aux postes de conseillers numéro 1 et 6 ainsi que le poste de maire.

2016-06-11

Autorisation des dépenses électorales et pour la tenue des élections

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford devra procéder à des élections partielles suite à la démission du maire et de deux conseillers ;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016 À 19 H

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les dépenses électorales et d'établir la rémunération du personnel électoral ;

ATTENDU QUE les élections nécessitent l'achat de fournitures et matériels de bureau pour les fins électorales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser la rémunération à chaque personne qui sera engagée selon les politiques, les pratiques et la grille des salaires d'élection 2016 de la municipalité et d'autoriser l'achat du tout matériel requis pour la tenue des élections partielles en 2016, et ce, à même le surplus non affecté ;

QUE les remboursements de dépenses engagées et conformes à la loi dans le cadre des élections soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-06-12

Incendie et Voirie – Entente Communication Plus

ATTENDU QUE le système de communication de la voirie est déjà en contrat de service avec l'entreprise Communication Plus et localisé sur le mont Rougemont ;

ATTENDU QUE le système de communication incendie sera transféré avec le service avec l'entreprise Communication Plus et localisé sur le mont Bromont ;

ATTENDU QUE les deux systèmes seront fusionnés afin de minimiser les coûts ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Guillet et **RÉSOLU** d'autoriser la signature des ententes de service avec l'entreprise Communication Plus afin de transférer et fusionner les services de communication sur le mont Bromont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-06-13

Enseigne Botanix Pépinière Abbotsford

ATTENDU QUE la réglementation municipale relative à l'affichage sur le territoire est en processus de modification ;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle exige le respect de normes spécifiques quant à l'affichage commercial en zone agricole ;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne de la Pépinière Abbotsford vise à remplacer l'enseigne existante sur le poteau côté sud de la route 112 ;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016 À 19 H

ATTENDU QU'une entente sera signée avec la Municipalité afin d'entériner les engagements de l'entreprise à respecter les orientations du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser le projet d'enseigne de la Pépinière Abbotsford, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-06-14

Demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliénation/ Lots 3 516 231 et 3 516 243

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre à Ferme Norroyal S.E.N.C. de vendre à 9154-9659 Québec Inc., les lots 3 516 243 et 3 516 231 d'une superficie d'environ 42,22 hectares, tout en conservant les lots contigus 2 972 028, 3 262 369 et 2 972 027 (St-Pie) d'une superficie d'environ 39,07 hectares ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ a pour objet l'aliénation des lots 3 516 243 et 3 516 231, Saint-Paul-d'Abbotsford, du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles* exige une autorisation si la demande implique un lotissement, une aliénation et/ou une utilisation à des fins autres que l'agriculture ;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 483-2007 de la Municipalité permet l'usage agriculture en zone agricole AA-1 dont font parties les lots 3 516 231 et 3 516 243;

ATTENDU QU'au regard de l'article 62 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, cette autorisation permettrait de mettre en valeur et de promouvoir les activités agricoles déjà en opération sur les lots 3 516 231 et 3 516 243 sans compromettre l'homogénéité de la communauté agricole ni porter atteinte à la ressource eau et sol du les superficies créées, en regard de leurs vocations respectives, s'inscrivent bien dans l'homogénéité de la communauté agricole ;

ATTENDU QUE la partie conservée par Ferme Norroyal S.E.N.C. ainsi que la partie acquise par 9154-9659 Québec Inc. constituent des superficies suffisantes pour y pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE l'impact favorable pour les deux entreprises agricoles concernées et l'absence d'impact défavorable pour la zone et les activités agricoles ;

ATTENDU QUE cette acquisition par 9154-9659 Québec Inc. s'inscrit dans le cadre d'un plan d'établissement de la relève agricole ;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016 À 19 H

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que la Municipalité appuie la demande d'autorisation présentée par Ferme Norroyal S.E.N.C., et ce, à une fin d'aliénation en faveur de 9154-9659 Québec Inc. des lots 3 516 243 et 3 516 231 d'une superficie d'environ 42,22 hectares.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-06-15

Dérogation mineure – Implantation d'un bâtiment principal – 310 Principale Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 483-2007 a été déposée à la municipalité par Monsieur Joël Harnois, propriétaire, concernant les marges de recul applicables au bâtiment principal sis au 310, rue Principale Est, lot 3 517 139 dans la zone AR-7 ;

ATTENDU QUE cette demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal existant à 13,90 mètres de la rue alors que le *Règlement de zonage numéro 483-2007* exige une marge avant minimale de 15 mètres ;

ATTENDU QUE la demande vise aussi à régulariser l'implantation du bâtiment principal à une distance de 1,87 mètre de la ligne latérale droite de la propriété alors que le *Règlement de zonage numéro 483-2007* exige une marge latérale minimale de 4 mètres ;

ATTENDU QUE la demande vise, de plus, à régulariser l'implantation du bâtiment principal à une distance de 3,83 mètres de la ligne de propriété arrière alors que le *Règlement de zonage numéro 483-2007* exige une marge minimale de 9 mètres ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est de 1,10 mètre pour la marge avant minimale exigible, de 2,13 mètres pour la marge latérale et de 5,17 mètres pour la marge arrière du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE l'immeuble visé par la demande semble avoir été construit de bonne foi.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui puisque le bâtiment principal est existant depuis les années 1960.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paul-d'Abbotsford pour consultation et que celui-ci recommande à la municipalité d'approuver la demande ;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016 À 19 H

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Réjean Guillet et **RÉSOLU** que la Municipalité accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Les élus expriment un résumé des différents dossiers pour lesquels ils ont été délégués.

Deuxième période de questions

La période de questions débute à 20 h 42 et se termine à 21 h 23.

2016-06-22

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 21 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Mario Larochelle
Maire suppléant

Monsieur Daniel-Éric St-Onge
Directeur général